

Défense du droit de grève et des libertés syndicales !

Montreuil le 28 mars 2020

La FNEC FP-FO a pris connaissance des propos du secrétaire d'Etat Olivier Dussopt jugeant « inopportun » le préavis de grève déposé par la fédération CGT des services publics. C'est pourtant parfaitement son droit, tout comme l'appel au droit de retrait général lancé par la fédération FO du bâtiment. La FNEC FP-FO a elle-même déposé un préavis de grève pour couvrir les personnels de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Pour la FNEC FP-FO, cette polémique visant les libertés syndicales, largement relayée par la presse, est inadmissible.

Depuis plusieurs jours, des milliers d'agents de la Fonction publique subissent des injonctions inacceptables pour les contraindre à se rendre sur leur lieu de travail sans qu'aucune mesure de protection ne soit prise par leur employeur.

Dans l'Education nationale par exemple, des personnels sont appelés à rejoindre leur école, établissement ou service, sans disposer de l'équipement nécessaire pour se protéger (masque, gants, gel hydro-alcoolique, savon...). La pandémie commence à gagner plusieurs établissements sans qu'aucune mesure de dépistage des personnels ne soit prise.

Sous prétexte de « situation exceptionnelle », nous assistons également à une accélération de la déréglementation des statuts, au nom de la continuité pédagogique et de la continuité du service. Aucune des dispositions réglementaires encadrant le « télétravail » n'est respectée.

Le droit de retrait est systématiquement refusé par l'administration. Le ministre Blanquer a même érigé en principe la contestation a priori de tout droit de retrait dans une « Foire Aux Questions » qu'il prétend substituer aux textes réglementaires !

Dans ces conditions, que nous reste-t-il pour nous protéger ?

Faut-il voir dans les déclarations de M. Dussopt la préfiguration d'une remise en cause du droit de grève et des libertés syndicales, dans la continuité des ordonnances contre le droit du travail et les libertés publiques, adoptées en conseil des ministres mercredi 25 mars ?

Faut-il y voir la volonté d'empêcher les Fédérations, les Unions Départementales, les Confédérations à déposer des préavis de grève et défendre les salariés, leur santé, en dehors de toute « union sacrée » et en toute indépendance ?

Pour sortir de la crise, l'urgence est de donner aux salariés les moyens de se protéger et de faire face.

La FNEC FP-FO condamnera toute tentative d'utiliser cette crise pour remettre en cause les libertés syndicales.